



CHAMP SAINT PERE, 12 janvier 2018

Marcel GAUDUCHEAU
Maire de CHAMP SAINT PERE
Vice-Président du Conseil Départemental

à

**A Mesdames et Messieurs les Riverains
habitant à proximité de l'ex-salle de
théâtre Le coteau**

OBJET : Manœuvres du corps des pompiers

Madame, Monsieur,

La ville s'est récemment rendue propriétaire de l'ancienne salle de théâtre dite « salle du Coteau » qui est inutilisée depuis de nombreuses années.

Cette dernière sera, à terme, déconstruite afin d'y aménager un parking facilitant notamment le stationnement des agents et des familles des résidents de l'EHPAD Beauséjour.

Dernièrement, j'ai été sollicité par le corps des pompiers pérois qui souhaiterait pouvoir utiliser ce bâtiment sur une journée du mois de février afin d'y effectuer des manœuvres nécessitant l'usage des véhicules et matériels.

J'ai donné un avis favorable à cette demande, dont la date n'est pas encore fixée sur le mois de février 2018.

Je souhaite toutefois vous en informer dès à présent afin, que vous ne soyez pas surpris ou inquiets par les mouvements des équipes et les véhicules qui circuleront à proximité de vos habitations à cette occasion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire

